

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

3^e TRIMESTRE 2025 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

9 décembre 2025

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit fixes au 30 septembre 2025

A la fin du troisième trimestre 2025, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit fixe atteint 32,8 millions. La croissance trimestrielle du nombre d'abonnements internet est supérieure à celle observée un an auparavant : + 90 000 abonnements au cours du troisième trimestre 2025, contre + 50 000 au troisième trimestre 2024. En rythme annuel, la croissance s'accélère également (+ 330 000 abonnements au troisième trimestre 2025, contre + 220 000 au troisième trimestre 2024).

Avec une augmentation de 450 000 abonnements au cours du troisième trimestre 2025, le nombre d'abonnements internet à très haut débit continue de progresser fortement, mais à un rythme qui s'atténue chaque trimestre (+ 560 000 abonnements au troisième trimestre 2024). Le nombre total d'abonnements à très haut débit atteint ainsi 28,3 millions et représente, fin septembre 2025, 86 % du nombre total d'abonnements internet (+ 6 points en un an).

La croissance du nombre d'abonnements en fibre optique contribue majoritairement à celle du nombre d'abonnements à très haut débit. Ainsi, le nombre d'abonnements internet en fibre optique progresse de 610 000 au troisième trimestre 2025 (+ 680 000 au troisième trimestre 2024). Le nombre de ces abonnements atteint 26,3 millions fin septembre 2025, ce qui représente désormais 80 % du nombre total d'abonnements internet (+ 7 points en un an) et 63 % du nombre total de locaux couverts en fibre optique (+ 3 points en un an).

Parallèlement, le nombre d'abonnements à haut débit continue de diminuer, à un rythme qui décélère : - 370 000 abonnements au troisième trimestre 2025, contre - 520 000 au troisième trimestre 2024. Fin septembre 2025, le nombre d'abonnements à haut débit s'élève ainsi à 4,5 millions et représentent 14 % du nombre total d'abonnements internet en France (- 6 points en un an).

en millions	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	32,466	32,566	32,658	32,708	32,796
Nombre d'abonnements haut débit	6,377	5,839	5,286	4,843	4,476
Abonnements DSL	5,734	5,199	4,647	4,206	3,842
Autres abonnements haut débit	0,644	0,640	0,638	0,636	0,634
Nombre d'abonnements très haut débit	26,088	26,727	27,372	27,865	28,320
Abonnements >=100 Mbit/s	24,198	24,900	25,578	26,140	26,697
dont fibre optique de bout en bout	23,647	24,398	25,125	25,734	26,340
dont avec terminaison en câble coaxial	0,551	0,502	0,453	0,405	0,357
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, coaxiale, 4G/5G fixe, THD radio, satellite)	1,890	1,827	1,794	1,726	1,622

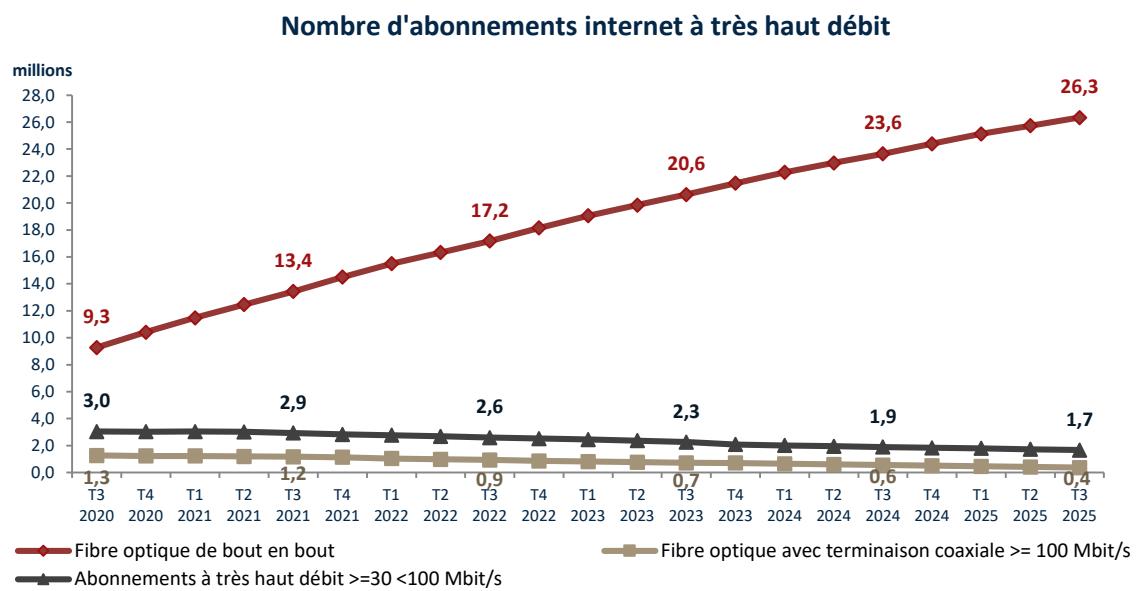
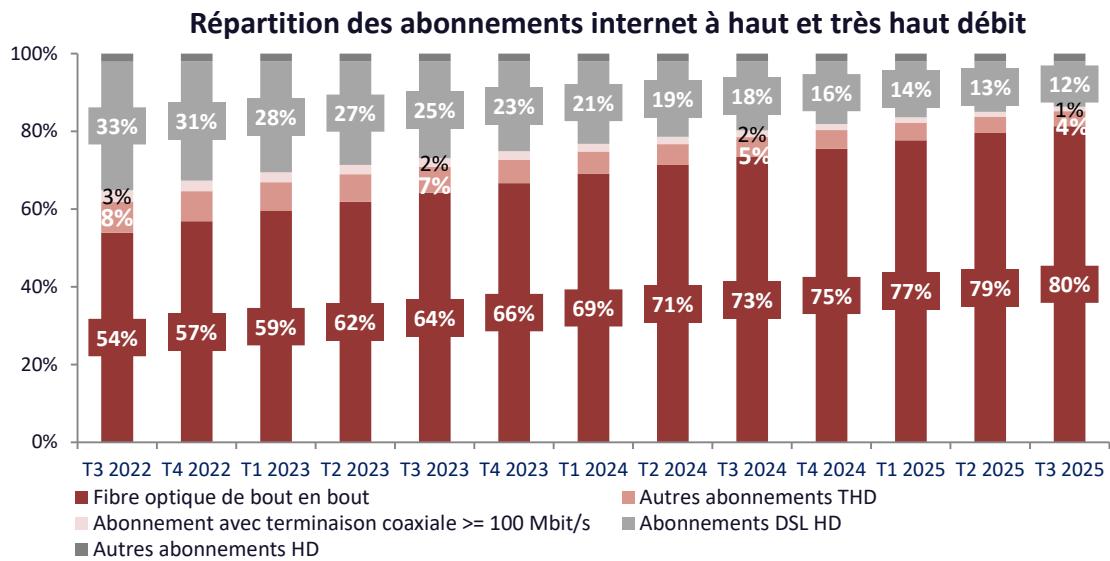
en millions	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025*
Evolutions annuelles					
Evolution nette totale	0,223	0,235	0,261	0,291	0,330
Evolution nette totale en %	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%	1,0%
Evolution nette du haut débit	-2,262	-2,238	-2,180	-2,051	-1,901
Evolution nette du très haut débit	2,485	2,473	2,441	2,342	2,231

en millions	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025*
Evolutions trimestrielles					
Evolution nette totale	0,048	0,100	0,092	0,051	0,087
Evolution du haut débit	-0,516	-0,539	-0,553	-0,443	-0,367
Evolution du très haut débit	0,565	0,638	0,645	0,494	0,454
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,450	1,500	1,400	1,275	1,450

Taux d'abonnements au très haut débit	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025*
en %					
Taux d'abonnements au très haut débit	63%	64%	63%	65%	66%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	59%	60%	61%	62%	63%

*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près



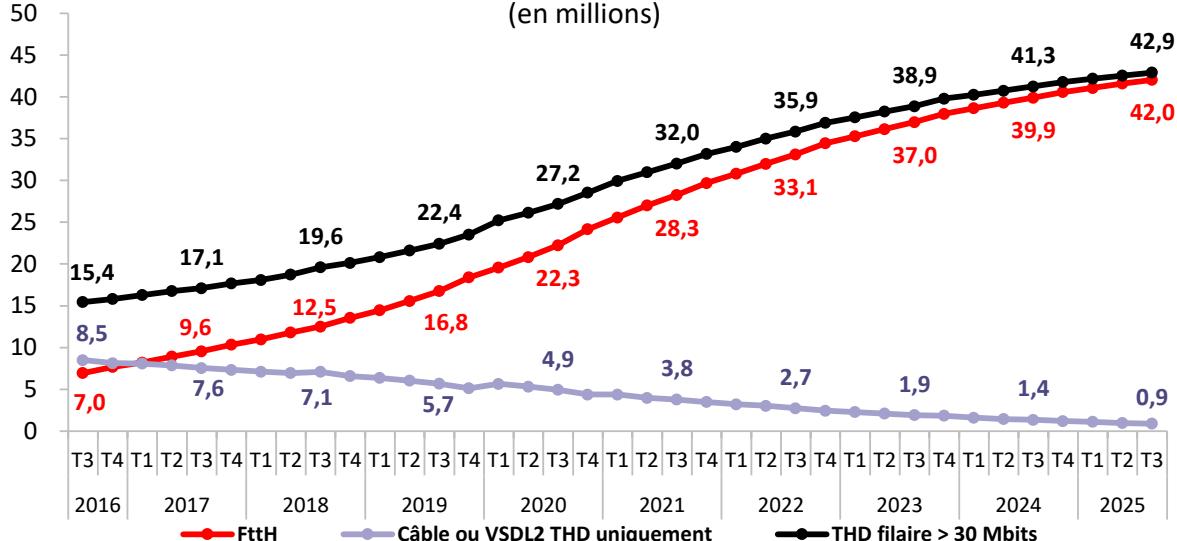
2 Tableau de bord très haut débit fixe

Fin septembre 2025, le nombre de locaux couverts en FttH atteint 42 millions de locaux, soit une progression de + 430 000 locaux au cours du troisième trimestre 2025 (+ 4 % en un an).

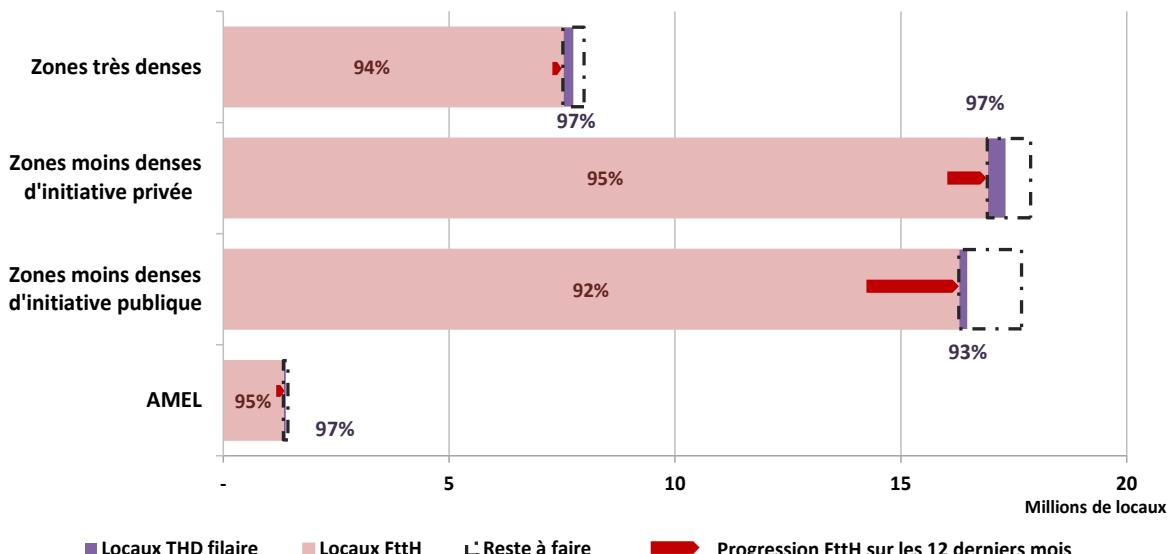
Au total, à la fin du troisième trimestre 2025, 42,9 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 35,2 millions en dehors des zones très denses.

	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	Évolution annuelle
Nombre de locaux couverts en très haut débit filaire (fibre, câble, cuivre VDSL2)	41 264 000	41 795 000	42 194 000	42 568 000	42 927 000	4%
dont sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	39 912 000	40 593 000	41 089 000	41 610 000	42 044 000	5%
dont sur les réseaux en câble ou cuivre uniquement	1 352 000	1 202 000	1 105 000	958 000	882 000	-35%
dont sur les réseaux en fibre ou en câble (> 100 Mbit/s)	40 486 000	41 122 000	41 566 000	42 050 000	42 464 000	5%

**Evolution du nombre de locaux couverts en très haut débit filaire
(en millions)**



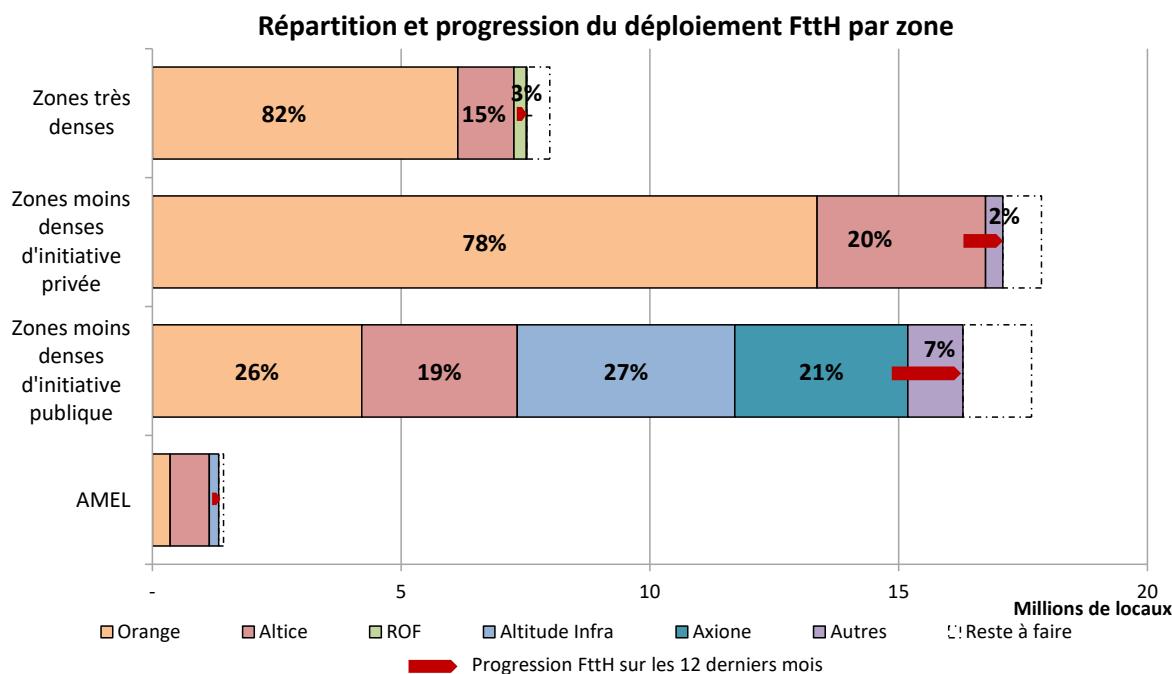
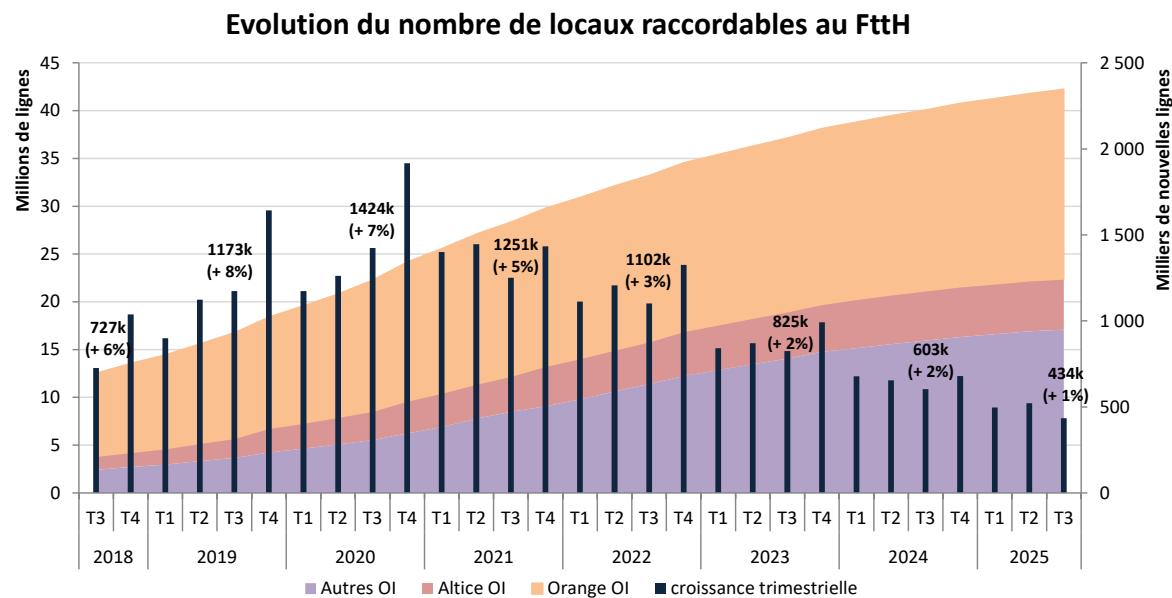
Déploiement THD filaire et FttH par zone



3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

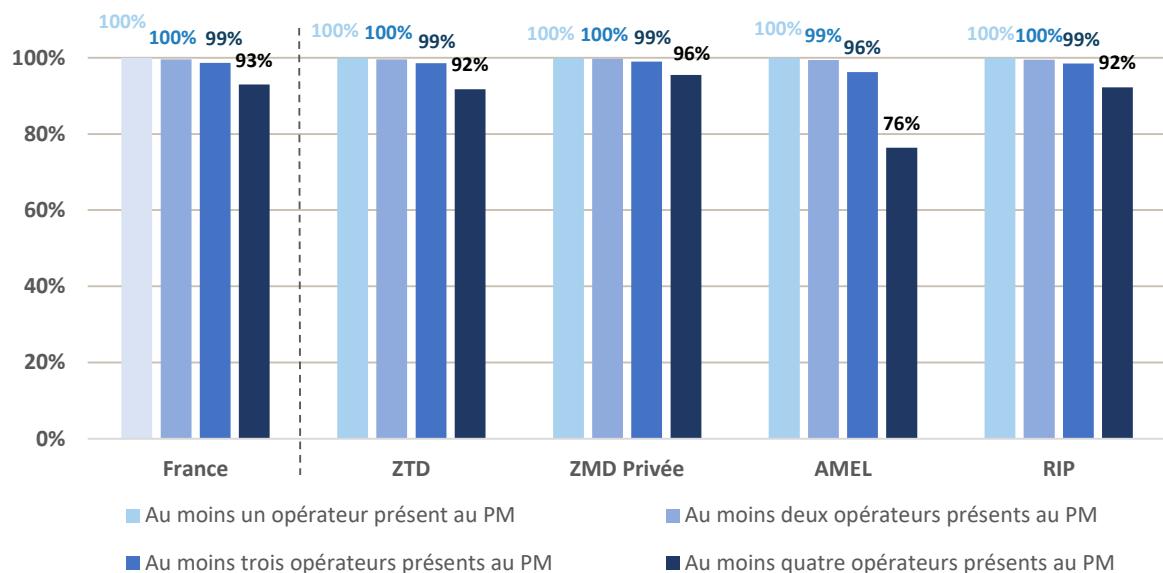
Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

3.1 Déploiements

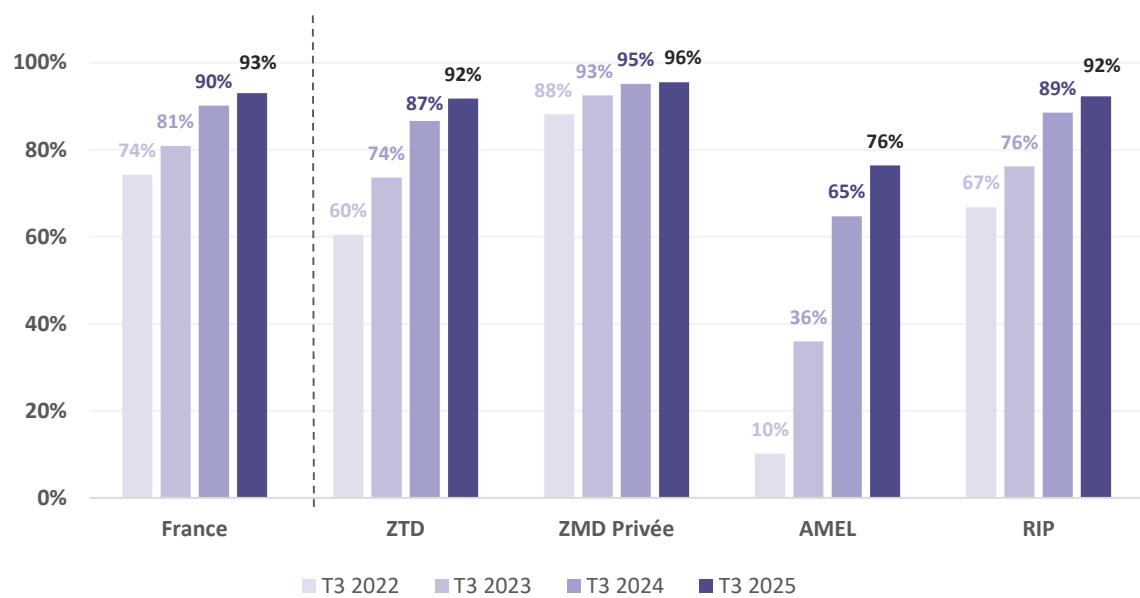


3.2 Mutualisation

Mutualisation des réseaux FttH en France et par zone

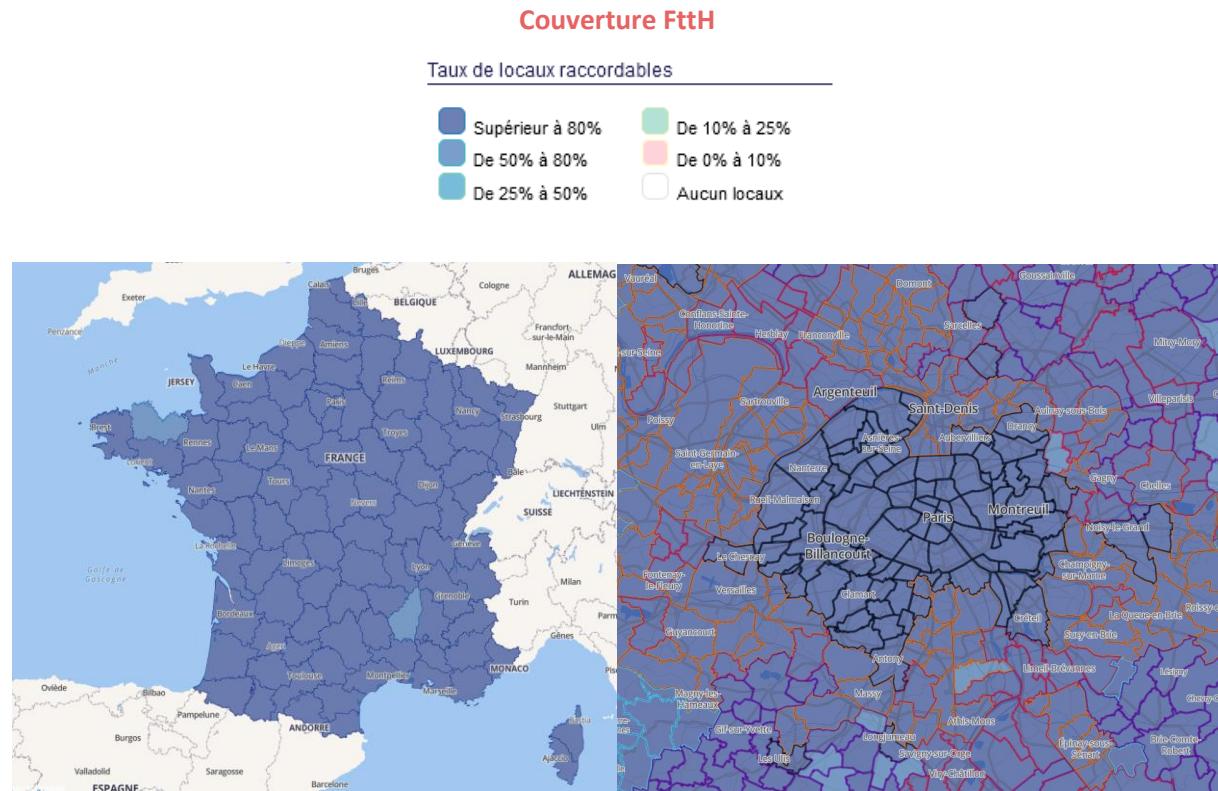


Evolution de la mutualisation des réseaux FttH par au moins 4 opérateurs commerciaux



3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.



Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

A la fin du troisième trimestre 2025, le nombre de locaux raccordables en FttH atteint 7,5 millions dans les zones très denses. Au cours du troisième trimestre 2025, 20 000 locaux ont été rendus raccordables dans ces zones, contre 35 000 au troisième trimestre 2024. Cette faible croissance, au troisième trimestre 2025, s'explique en partie par une diminution temporaire du nombre de locaux raccordables chez l'opérateur d'infrastructure Réseau Optique de France (-31 000 en un trimestre), liée à la reprise structurelle de ses points de mutualisation de « grande capacité » dits PMGC¹.

3.4.2 Disparités des déploiements

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique dans les 10 communes de zones très denses qui comportent le plus de locaux.

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 790 000	95%	-1,5 pt*
Marseille	540 000	88%	+0 pt
Lyon	390 000	98%	+1 pt
Toulouse	370 000	92%	+0 pt
Nice	280 000	95%	+1 pt
Nantes	230 000	94%	+1 pt
Montpellier	220 000	88%	-1,5 pt*
Bordeaux	210 000	94%	+1 pt
Strasbourg	190 000	92%	+0 pt
Lille	170 000	93%	+1 pt

* Baisse significative du nombre de locaux raccordables chez Réseau Optique de France

Par ailleurs, au niveau départemental, la couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à plus de 94 %.

¹ ([La régulation de l'Arcep au service des territoires connectés - rapport d'activité 2025 - TOME 2](#))

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Hérault (34)	220 000	88%	-1,5 pt
Bouches-du-Rhône (13)	540 000	88%	+ 0 pt
Loiret (45)	80 000	89%	+ 0 pt
Meurthe-et-Moselle (54)	90 000	89%	+ 1 pt
Haute-Garonne (31)	370 000	92%	+ 0 pt
Bas-Rhin (67)	190 000	92%	+ 0 pt
Seine-Saint-Denis (93)	460 000	93%	+ 0 pt
Seine-Maritime (76)	90 000	93%	+ 1 pt
Nord (59)	180 000	93%	+ 1 pt
Var (83)	110 000	93%	+ 1 pt
Gironde (33)	210 000	94%	+ 1 pt
Vienne (86)	60 000	94%	+ 0 pt
Loire-Atlantique (44)	230 000	94%	+ 1 pt
Puy-de-Dôme (63)	120 000	95%	+ 1 pt
Val-de-Marne (94)	340 000	95%	+ 0 pt
Essonne (91)	60 000	95%	+ 0 pt
Alpes-Maritimes (06)	470 000	95%	+ 1 pt
Paris (75)	1 790 000	95%	-1,5 pt
Moselle (57)	90 000	95%	+ 0 pt
Loire (42)	120 000	96%	+ 1 pt
Rhône (69)	600 000	96%	+ 0 pt
Val-d'Oise (95)	70 000	96%	+ 1 pt
Isère (38)	170 000	96%	+ 0 pt
Ille-et-Vilaine (35)	160 000	96%	+ 0 pt
Indre-et-Loire (37)	110 000	97%	+ 1 pt
Hauts-de-Seine (92)	1 030 000	97%	+ 0 pt
Seine-et-Marne (77)	10 000	97%	+ 0 pt
Yvelines (78)	20 000	98%	+ 0 pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

Fin septembre 2025, le nombre de locaux raccordables en FttH atteint 16,3 millions dans les zones d'initiative publique. Au troisième trimestre 2025, 220 000 locaux ont été rendus raccordables, contre 380 000 au cours du troisième trimestre 2025.

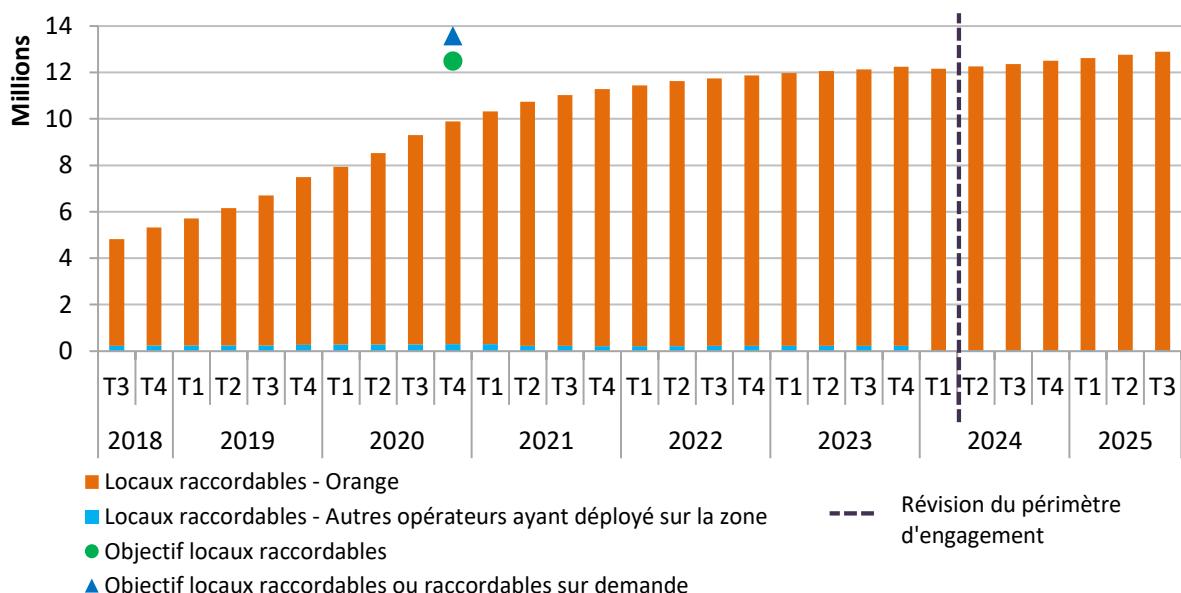
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	16,3 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>7,3 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>2,1 millions</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13²

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur ayant pris les engagements, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »

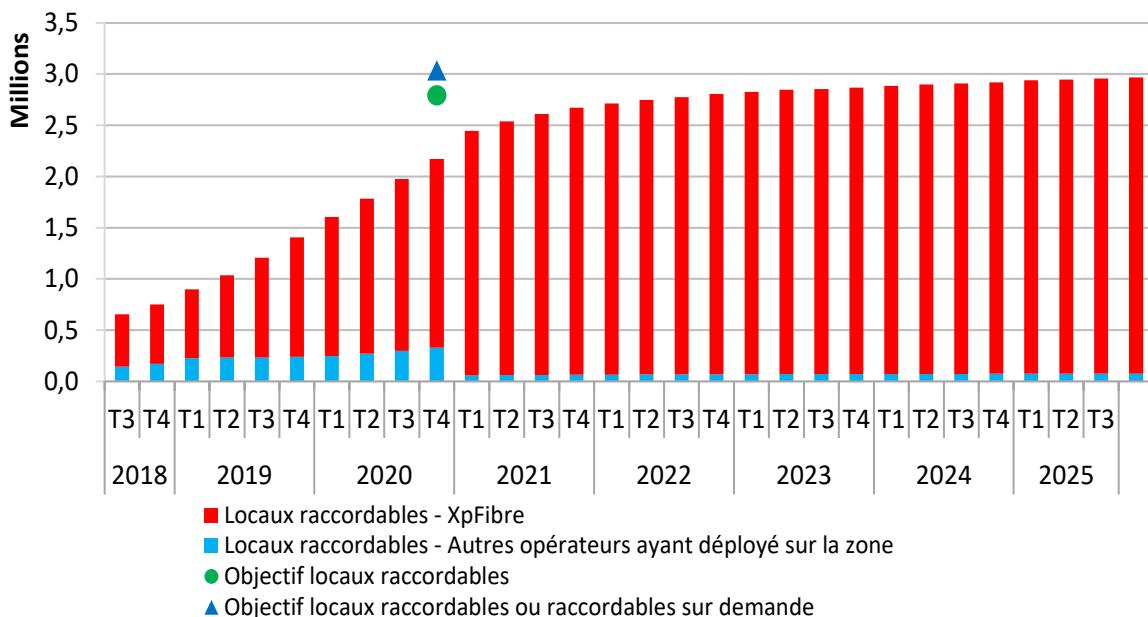


² <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-engagements-de-couverture-fibre-en-zone-moins-dense.html>

L'Arcep a révisé le périmètre à la suite de l'acceptation le 14 mars 2024 par la Secrétaire d'État chargée du numérique des nouveaux engagements pris par la société Orange par le courrier du 11 janvier 2024 et venant se substituer à la seconde échéance des engagements précédents.

A la fin du troisième trimestre 2025, environ 95 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



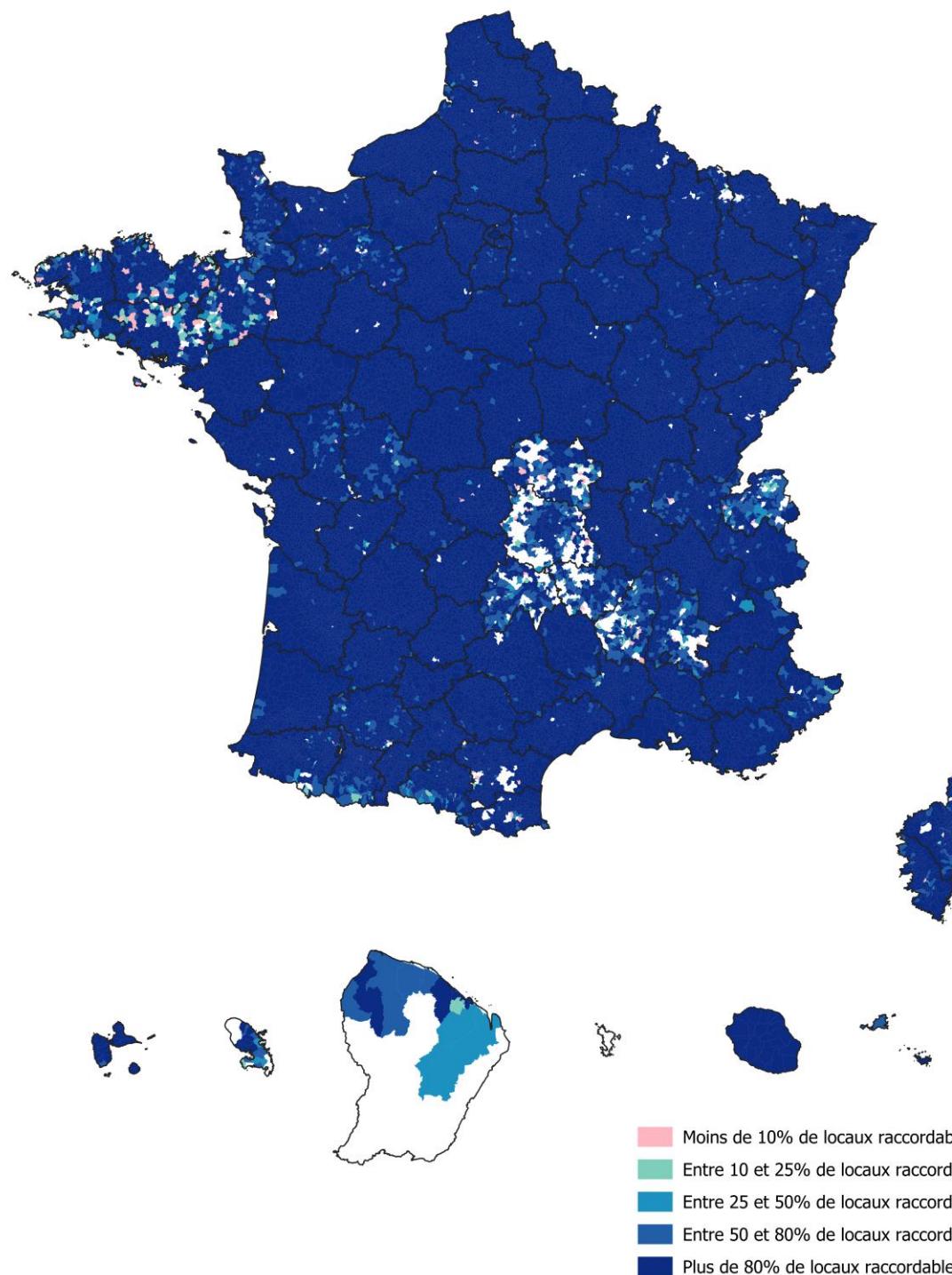
A la fin du troisième trimestre 2025, environ 95 % des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé sont raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

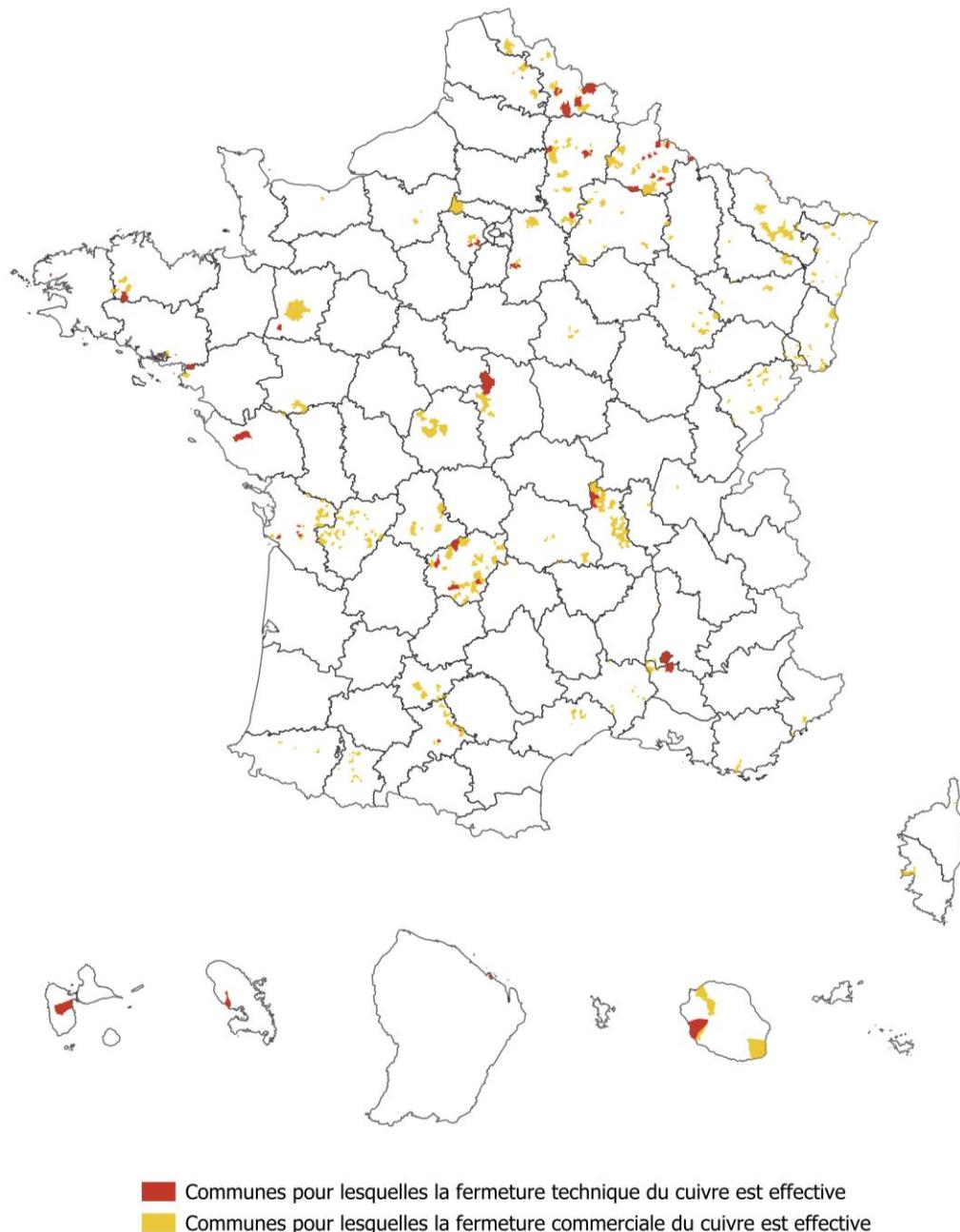
4 Couverture nationale des réseaux en fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique
jusqu'à l'abonné au 30 septembre 2025



5 Fermeture du cuivre³

État de la fermeture du cuivre au 30 septembre 2025



³ La fermeture du réseau cuivre annoncée par Orange passe en pratique par deux étapes successives, qu'Orange doit annoncer en amont pour donner la plus grande visibilité possible :

1. La fermeture commerciale, première étape marquant la fin de la commercialisation et de la possibilité de souscription d'accès au réseau cuivre, tout en maintenant en activité les abonnements déjà souscrits.
 2. La fermeture technique, seconde étape marquant la résiliation de l'ensemble des accès existants sur le réseau cuivre et entraînant ensuite le cas échéant la dépose du réseau (câbles, gaines, etc.) ou sa réutilisation pour le réseau fibre optique.
- Plus de détails ici : <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégroupage ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables. Les cinq graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 30 septembre 2025, 42 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE⁴ des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Ces données IPE rendent compte des recensements de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements⁵ et du nombre d'établissements⁶ d'entreprises de 1 salarié ou plus.

⁴ IPE : Informations Préalables Enrichies

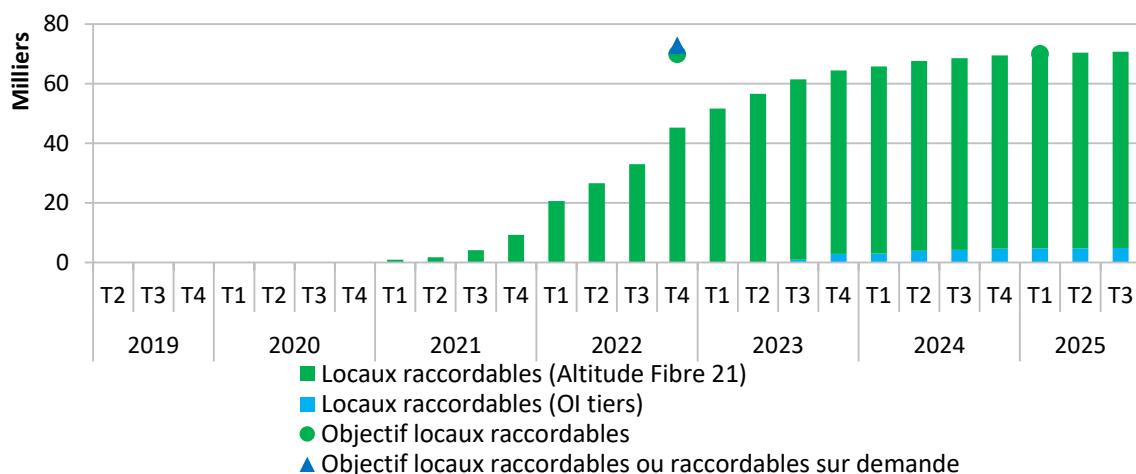
⁵ logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) [millésime 2021](#), Mayotte [millésime 2017](#) et Saint-Pierre-et-Miquelon / Saint-Barthélemy / Saint-Martin [millésime 2021](#)

⁶ locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2022](#)

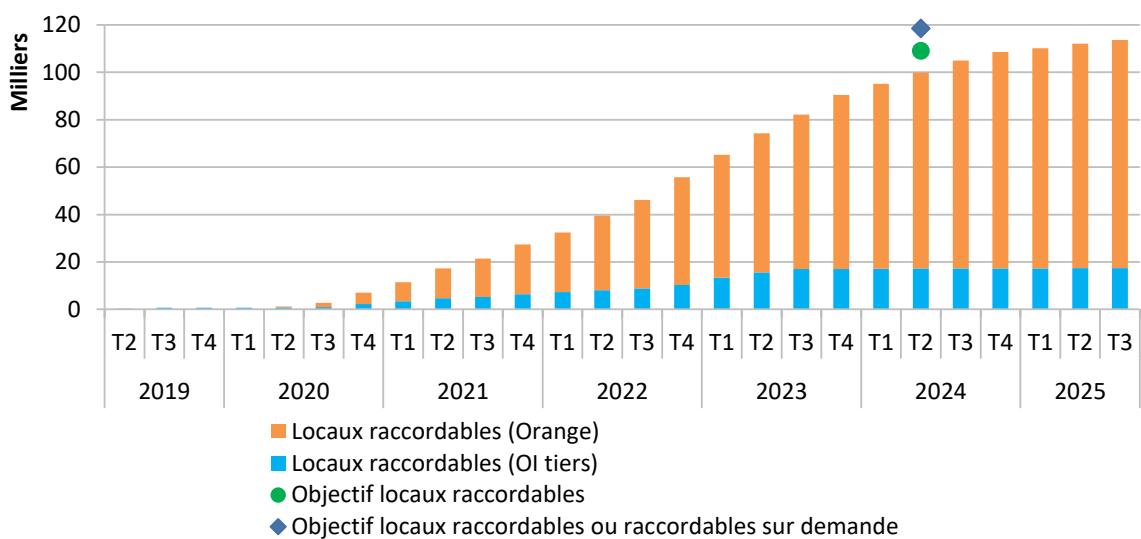
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenées à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

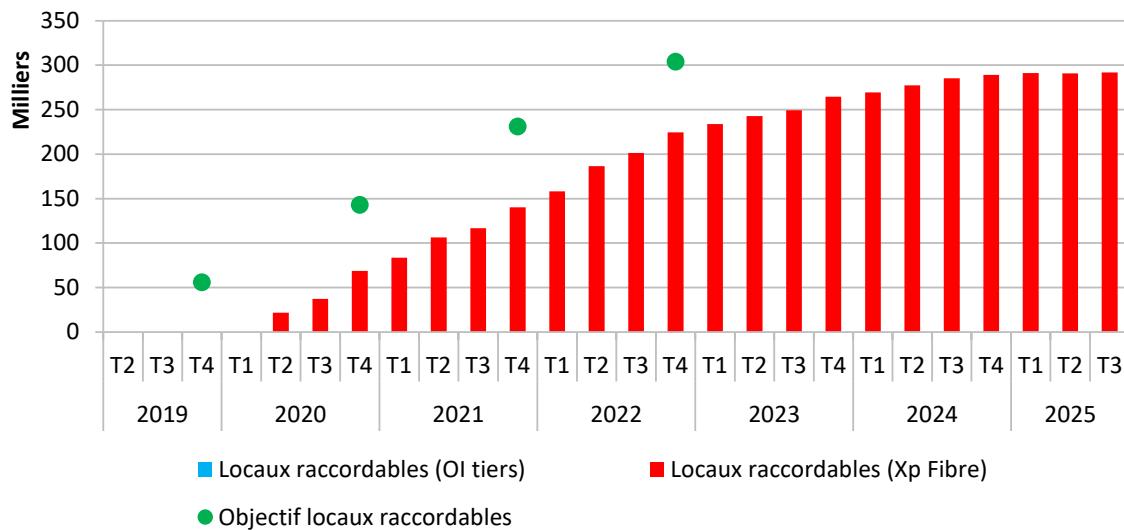
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or



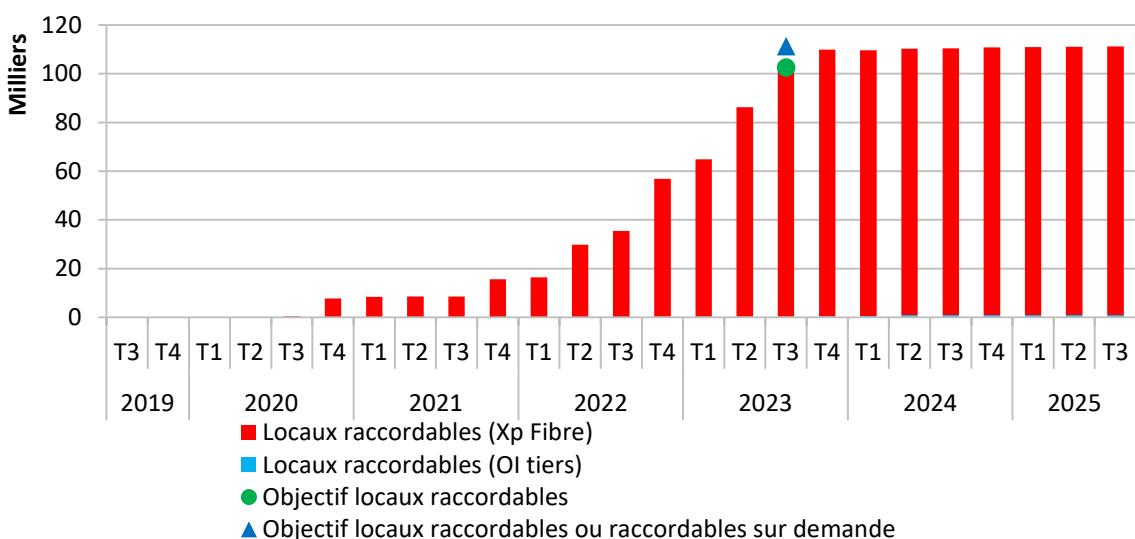
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



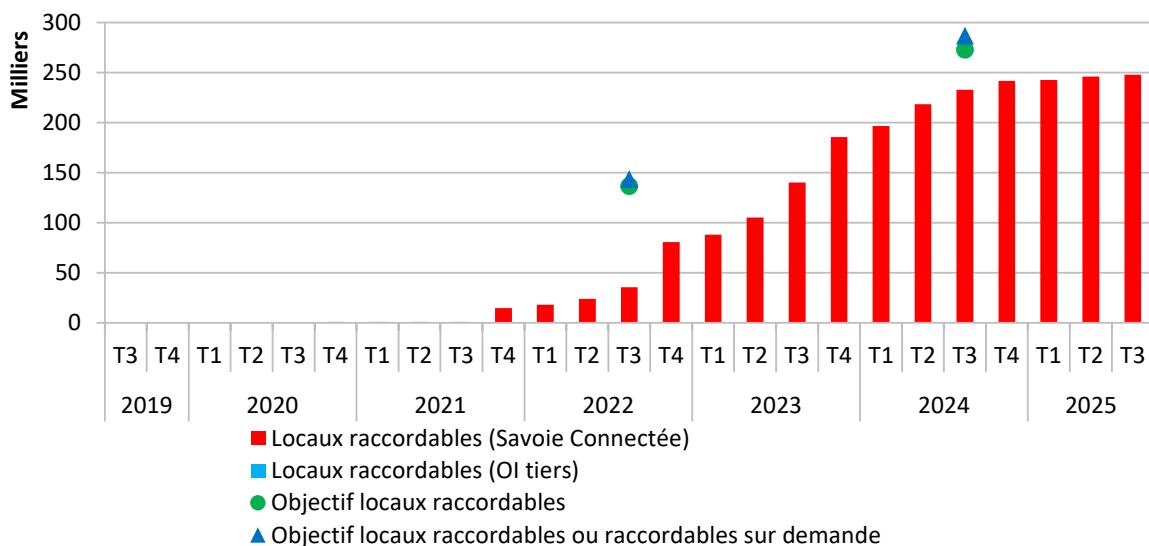
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



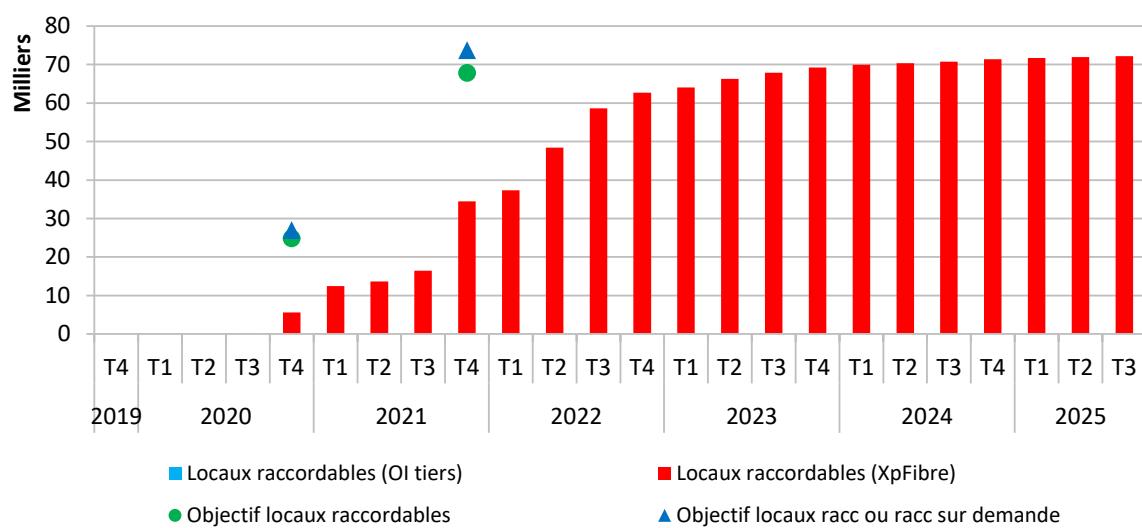
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



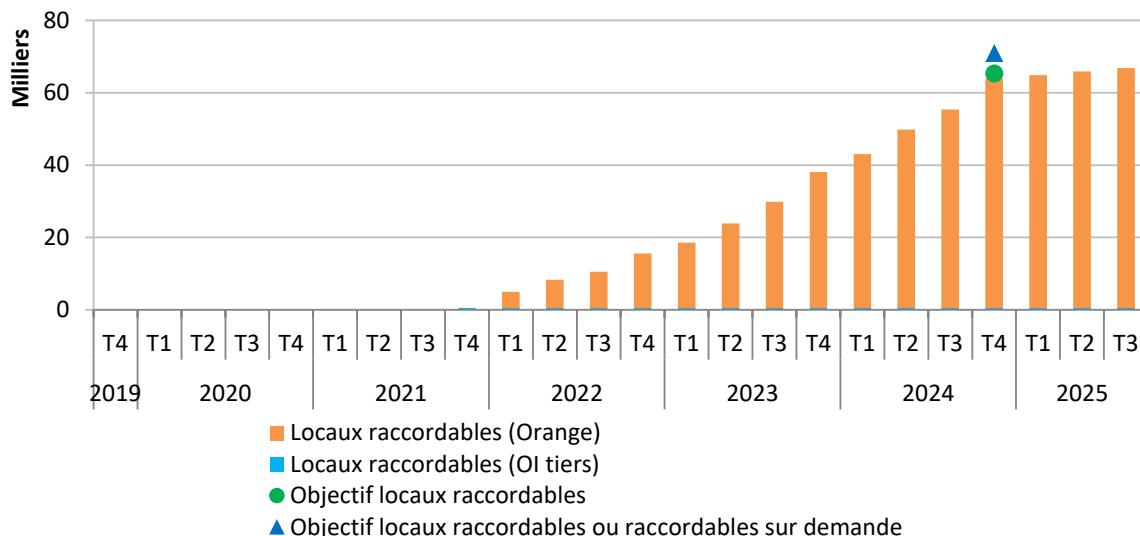
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



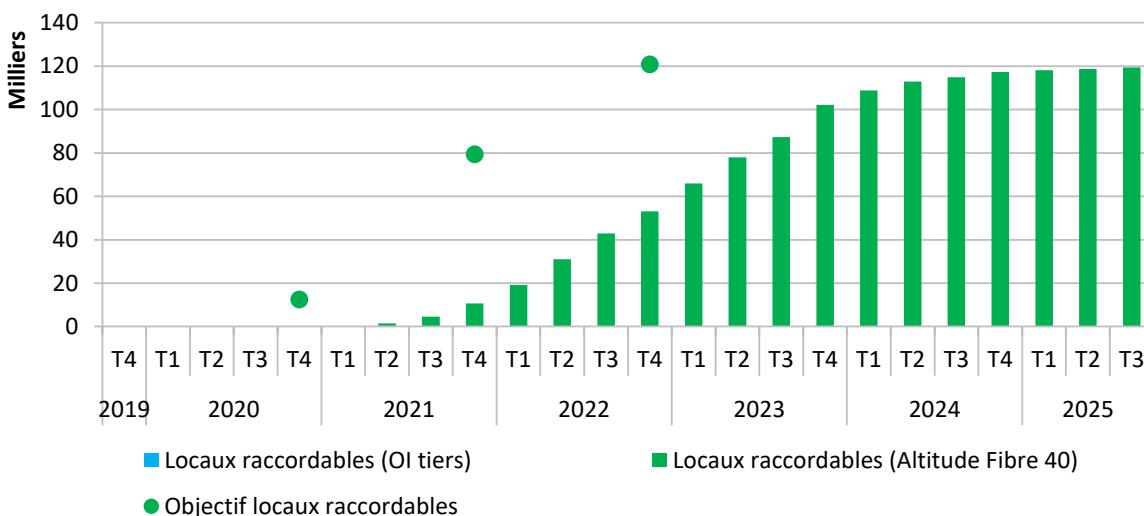
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



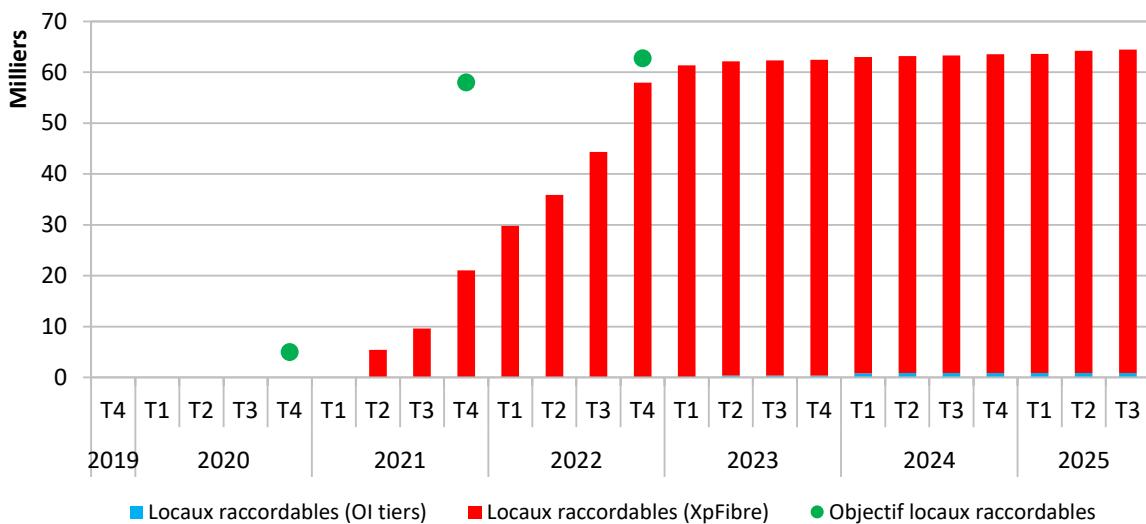
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres

